

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2026

20h30 – Date de convocation : 6 juin 2026

20h : intervention préalable — Louise BONTRON (ENGIE Green), projet éolien d'Arconsat

Séance publique	Séance de travail
– Approbation du procès-verbal du 22 mai 2026 – Droit de préférence sur des parcelles forestières – Consultation sur le projet de réaménagement de l'ancien site minier de St-Priest-la-Prugne	– Informations et questions diverses

Conseillers municipaux	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Lorraine ROUX	X		
Pierre BUTIN	X		
Sylvie BUTIN			X
Gérard WILLENBUCHER	X		
Yolande RODAMEL	X		
Éric FONTANAY	X		
Magali PETIBOUT			X <i>pouvoir à L. ROUX</i>
André SAHUC	X		
Virginie RODAMEL	X		
Gauthier PETIBOUT			X

Secrétaire de séance : Yolande RODAMEL

Intervention préalable — projet éolien d'Arconsat (ENGIE Green)

Louise BONTRON (ENGIE Green) présente aux élus l'état d'avancement du projet de parc éolien porté sur la commune voisine d'Arconsat. La présentation a un caractère strictement informatif à ce stade.

Historique et études

Le projet est engagé depuis 2018 (délibération favorable du conseil d'Arconsat), avec la pose d'un mât de mesure en 2021 (potentiel de vent et activité des chiroptères), puis le lancement des études de biodiversité, acoustique, paysagère et hydrogéologique. Le dossier de demande d'autorisation a été déposé en décembre 2025.

Contraintes et caractéristiques techniques

La contrainte déterminante provient de l'aviation civile (procédure d'approche de l'aéroport de Clermont-Ferrand), qui plafonne l'altitude à 1 317 m sur un terrain situé à environ 1 100 m. Le site, principalement forestier et en exploitation, présente comme enjeux majeurs les chiroptères et la chouette de Tengmalm, le milan royal est également présent. Des mesures de bridage nocturne (chiroptères) et un système de détection avifaunistique sont prévus. Sur le plan acoustique, l'éloignement des habitations (première habitation isolée à plus d'1 km) ne rend, à ce stade, aucun bridage nécessaire ; ce point sera vérifié après la mise en service.

Le projet retient quatre éoliennes (un scénario à trois éoliennes n'étant pas « rentable » compte tenu des surcoûts de chantier en montagne et du raccordement), de 165 m en bout de pale et 117 m de diamètre de rotor, pour une puissance installée de 14,4 MW et une production annuelle estimée à 28 GWh (équivalent à la consommation d'environ 20 000 foyers hors chauffage). Le raccordement est prévu en souterrain.

Points de vigilance

L'éolienne E4 est proche du périmètre éloigné du captage d'eau potable de la commune de Chausseterre, ressource quasi unique. Suite à la sollicitation des élus, l'ARS Loire a demandé une étude hydrogéologique. Des essais de traçage ont été réalisés au début du printemps 2026. Les premiers résultats n'établissent pas de lien

direct entre l'emprise d'E4 et la résurgence au niveau du captage, mais les risques ne sont pas pour autant complètement écartés, aussi le rapport préconise néanmoins des mesures de précaution en phase chantier. Le conseil exprime ses plus vives réserves sur ce point.

Par ailleurs, Gérard Willenbucher questionne l'intervenante sur la construction d'un parc éolien à l'intérieur du parc naturel régional Livradois-Forez, en soulignant l'incohérence que cela représente avec l'objectif premier du parc « protéger [son] patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ». Il s'inquiète également de la multiplication des parcs en toute proximité de notre territoire, avec un réel impact sur les paysages car les trois parcs éoliens sont visibles en même temps sur différents passages de lieux touristiques ou de randonnées de la commune.

Retombées et calendrier

Les retombées fiscales bénéficient à la commune d'implantation (Arconsat). Pour Chausseterre, ENGIE Green a proposé une convention de « location » d'un chemin mitoyen, à 2 000 € par MW et par an, soit environ 30 000 € par an si le parc se réalise, l'exploitant assurant par ailleurs la remise en état et l'entretien du chemin. Cette convention validée par l'équipe précédente ne préjuge pas de la position de la commune sur le projet lors de la consultation publique.

Calendrier prévisionnel : réponse en cours suite à la demande de compléments de la DREAL ; enquête publique au second semestre 2027 (après la période de réserve électorale), portant sur trois départements (Loire, Puy-de-Dôme, Allier) ; instruction et éventuels recours en 2028-2029 ; construction envisagée vers 2030 (durée d'environ un an).

Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2026 est soumis à l'approbation des élus. Aucune remarque n'est formulée.

Approbation du procès-verbal du 22 mai 2026

Adopté à l'unanimité.

Droit de préférence sur des parcelles boisées

Le conseil examine deux ventes de parcelles forestières portées à sa connaissance par Maître NION :

- Vente B. Charret (courrier du 4 mai 2026, reçu le 6 mai) : trois parcelles de futaie (Le Pialon, Dole) d'une contenance de 1 ha 04 a 15 ca. La commune dispose d'un droit de préférence au titre des articles L. 331-24 et suivants du code forestier, à exercer avant le 6 juillet 2026. Ces parcelles ne présentent pas d'intérêt particulier pour la commune.
- Vente J. Charret (courriel du 29 avril 2026) : parcelles au Pialon. Un droit de préemption (article L. 331-22 du code forestier) aurait pu être envisagé, l'acquéreur et la commune étant propriétaires de parcelles contiguës. Son exercice suppose toutefois un plan de gestion forestier, dont la commune ne dispose pas.

Le Maire rappelle le contexte : la commune ne relève pas du régime de l'ONF (gestion confiée à un expert privé) et ne dispose pas à ce jour, de plan de gestion.

Après échanges sur les enjeux patrimoniaux et environnementaux des parcelles boisées de la commune, il est convenu d'engager une réflexion pour se doter d'un plan de gestion en lien avec l'ONF.

Exercice du droit de préférence sur les parcelles forestières en vente

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préférence.

Adoptée à l'unanimité.

Consultation sur le projet de réaménagement de l'ancien site minier de St-Priest-la-Prugne

Conformément à l'accord de principe du 22 mai, une motion est soumise au vote dans le cadre de la consultation publique relative au réaménagement de l'ancienne mine d'uranium de St-Priest-la-Prugne (consultation ouverte

du 10 avril au 10 juillet 2026 ; seconde réunion publique le 30 juin). La motion a été rédigée à partir des points de vigilance identifiés, en cohérence avec les échanges au sein de la CCPU et en coordination avec la commune de St-Priest-la-Prugne.

Les principaux points de vigilance portés par la motion sont :

- La nécessité de compléter le dispositif de surveillance avec des analyses et mesures indépendantes ;
- Elargir la surveillance du radon en incluant de nouveaux points de mesures concertés ; établir un état zéro radiologique avant travaux ;
- Préciser le fonctionnement de l'alvéole de stockage dont étanchéité est estimée à environ 30 ans et la capacité à 50 ans, face à des demi-vies allant de 1 600 ans (radium) à plusieurs milliards d'années (U-238) ; le tout étant installé dans l'ancienne Mine à Ciel Ouvert, instable avec des équipements vétustes (TB0) ;
- Préciser les risques d'érosion du nouveau tracé de la Besbre notamment en aval de la digue pouvant fragiliser le pied de l'ouvrage (1,3 Mt de résidus) ;

Motion dans le cadre de la consultation publique

Adoptée à l'unanimité. La motion sera transmise aux autorités compétentes.

Séance de travail : informations, suivi et questions diverses

BNO 2027

La commune est sollicitée pour accueillir l'édition 2027 de la manifestation VTT « Bois Noirs Oxygène » (fin juin). Les attendus portent sur la mise à disposition des équipements communaux (salle, barrières, etc.) et la prise en charge d'un casse-croûte chaud pour les bénévoles le dimanche soir.

Après échanges, le Conseil valide cette proposition, sans engagement sur la capacité à mobiliser des bénévoles supplémentaires.

Bâtiments

- Maison Georges (rez-de-chaussée) : point sur le dispositif du SIEL (prise en charge à 80 % des études techniques et thermiques ainsi que de l'AMO, sous condition de réalisation des travaux)
Pamtoès a été informé des arbitrages à prévoir sur ce dossier compte-tenu des réponses négatives sur le co-financement.
- Logements de l'école : mise à jour des DPE effectuée (classement inchangé).
Des moisissures sont apparues à la suite des travaux d'isolation, en l'absence de VMC ; il est décidé d'installer une VMC pour y remédier. Un problème d'évacuation de la machine à laver est également à traiter.
- Auberge : suite à l'interrogation de l'aubergiste, le conseil souligne la nécessité de distinguer les travaux d'entretien (à réaliser), de ceux de rénovation et d'agrandissement. Il y a des enjeux réglementaires et financiers à mesurer plus précisément. Une commission cadrera le sujet.
- Cure : ce logement communal est vétuste (DPE classé G) ! Il est occupé de longue date par des locataires. Le bail, dont l'échéance est fixée à février 2027, ne sera pas renouvelé, le logement n'étant pas en état d'être loué. L'avenir du bâtiment reste à étudier.
- Église : nettoyage prévu le 22 juin par les bénévoles (participation ponctuelle de l'agent technique).

Un plan pluriannuel d'investissements sera défini en commission afin d'arbitrer sur les possibilités de financement des différents projets.

Tracteur

Une réunion avec la commune de St-Romain-d'Urfé est fixée au 22 juin à 19h30 en mairie (Pierre, André, Gauthier, Lorraine) pour étudier une possible mutualisation.

Voirie

Suite aux arbitrages effectués en conseil lors de la réunion précédente, et après échanges avec les élus de la commission, les devis sont confirmés pour respecter l'enveloppe (30 000 €) :

Secteur / référence	Montant HT	Observations
Route des Salles	6 268 €	Remontées de bitume ; vérifier la voirie de l'an dernier
Chancelier (reprise ponctuelle)	3 997 €	Patte d'oie (option localisée)
Le Pialon (reprise ponctuelle)	1 843 €	Chaussée déformée (racines)
Les Faures → La Brosse	17 196 €	Devis ajusté pour rester dans l'enveloppe

Fauchage

La passe de printemps a été réalisée en dépannage par Roland (suite à l'indisponibilité de Raphaël). Cela représente 20 heures (pour environ 17 km).

Un point est fait sur les dépenses d'entretien de l'épareuse qui représentent en moyenne sur 5 ans une dépense de 1200€ par an pour un faible volume d'heures. Le sujet est à approfondir.

Voirie forestière

André SAHUC rend compte du suivi des dégradations de chemins consécutives aux chantiers de débardage (rendez-vous avec l'exploitant pour Seignol), avec l'objectif d'une remise en état après intervention.

Une réflexion est engagée sur la structuration de la filière et une déclaration de chantiers centralisée (Fibois).

La mise en place de barrières de dégel sera examinée par une commission pour une mise en place pour l'hiver prochain.

École / RPI

Retour de la réunion en sous-préfecture : les élus doivent se préparer à des ajustements significatifs de moyens dans les prochaines années, sans visibilité précise à ce jour.

Un courrier des parents d'élèves sollicite le maintien de l'institutrice sur son poste à l'école des Salles (demande de diffusion et de signature). Le conseil, jugeant la démarche délicate et estimant que les affectations relèvent de l'Éducation nationale et non de sa compétence, décide de ne pas signer ce courrier ni de le mettre à disposition en mairie ; une réponse harmonisée sera préparée avec les maires du RPI.

Le conseil d'école se tient le 16 juin à 18h30 à Chausseterre. Une demande de financement d'un poste de type emploi civique, mutualisé sur les trois écoles, y est probable : le conseil réaffirme la position de ne pas financer ce poste sur fonds communaux au regard de l'engagement déjà significatif des mairies et des effectifs restreints.

Fête de l'école le 26 juin à 19h (salle des fêtes des Salles) ;

Réunion TER (territoires éducatifs ruraux), collège de Noirétable, le 1er juillet à 10h (Sylvie).

Cimetière

La commission cimetière (réunion du 23 mai : Magali, Yolande, Sylvie, Lorraine ; Pierre excusé) a identifié plusieurs besoins : vigilance sur le désherbage ; noisetier à déloger du mur du bas (intervention jugée prioritaire, réalisable en interne) ; peinture à reprendre (deux portes avant, une porte arrière, porte du caveau temporaire) ; une plaque à reprendre dans l'ancien columbarium ; travaux de maçonnerie (évacuation dans le mur du bas, tuiles cassées, descente d'eau entre les deux cimetières, anciennes tombes des prêtres) ; création d'un jardin du souvenir à étudier. Un devis de l'entreprise Jacquet s'élève à 15 128 € HT (jardin du souvenir compris) ; des devis complémentaires seront demandés.

Communication

De nouvelles propositions de logo seront soumises au choix des habitants via le prochain bulletin communal.

Concernant le Chauss'terroir, un point est prévu le lendemain matin ; les impressions sont programmées pour la semaine suivante (date à confirmer).

CCAS

Commission du 1er juin (Virginie, Yolande, Annick, André, Magali, Brigitte, Pascale, Lorraine ; Sylvie excusée).

Programmation : thé dansant le dimanche 27 septembre (Albert et Patricia Gatte) ; banquet du CCAS le dimanche 6 décembre (Christelle Clément) ; Fête des lumières le 8 décembre : la reconduction de la prise en charge du vin chaud et gourmand est validée.

Une situation délicate est évoquée.

Groupe décors

Le pique-nique du groupe s'est tenu le 30 mai. Le groupe tend à s'essouffler. Les décors seront étendus en plusieurs points le long de la route du col, avec ajout d'un thème vélo ; les couleurs (blanc et rouge) restent inchangées.

Projet scierie / tiers-lieu

La DETR est confirmée. Le projet est estimé à 410 000 € TTC (341 667 € HT).

Plan de financement : Département 70 000 €, Région 40 000 €, DETR 102 500 €, soit 212 500 € de subventions (62 % du montant HT). Le reste à charge brut s'établit à 197 500 €, ramené à 130 244 € net après reversement du FCTVA (N+2). Ce qui devrait correspondre à un emprunt long terme d'environ 100 000 €.

Une commission scierie est programmée le 29 juin à 19h.

Une réunion de lancement du chantier est fixée au 30 juin à 14h, en présence de l'architecte.

Urbanisme

Le Maire présente les déclarations d'urbanisme enregistrées au cours des dernières semaines.

Divers

- Panne du micro-tracteur : retour chez Muron-Béal, dépannage avec La Tuilière.
- Caméras de vidéosurveillance privée : un courrier de rappel des règles a été transmis à un habitant.
- Installation du SIEL le 8 juin ; webinaire THD42 à diffuser aux élus.
- Bornage Valentin Genest / Bastien Christman le 19 juin à 9h30 (Pierre).
- Centenaire de la Tuilière le 20 juin.
- Sensibilisation éducation, santé, environnement par Madeleine Environnement le 29 juin.
- AG de l'ADMR le 2 juillet à St-Marcel (Yolande et Sylvie).
- Prochains conseils municipaux (2ème vendredi du mois) : 10 juillet, 11 septembre, 9 octobre, 13 novembre, 11 décembre.

Commissions à programmer

- **Bâtiment / Tourisme** (17 juin à 20h30)
 - stockage du matériel communal et associatif (extension du local ?),
 - rez-de-chaussée de la maison Georges,
 - alimentation électrique de la buvette,
 - toilettes sèches au plan d'eau,
 - aménagement du vestiaire,
 - panneaux d'information,
 - circuits de randonnées.
- **Scierie** (29 juin à 19h) :
 - détail du projet,
 - prochaines étapes,
 - option photovoltaïque,
 - ouverture du groupe en suivi de chantier.

Agenda

15 juin	Commission école (19h)
16 juin	Bureau de la Bombarde (15h) Conseil d'école (18h30)
17 juin	Comité syndical SMMM (18h) Commission bâtiment/tourisme (20h30)
18 juin	Bureau CCPU
19 juin	Bornage Valentin Genest / Bastien Christman (9h)
20 juin	Centenaire de la Tuilière
21 juin	Réunion des classes en 6 et en 1 (information)

22 juin	Nettoyage de l'église Réunion avec St-Romain (tracteur)
25 juin	Conseil communautaire
26 juin	Fête de l'école
29 juin	RdV M. Coffy, SIEL (maison Georges + SDF) Commission scierie (19h)
30 juin	Lancement du chantier scierie (14h) Réunion publique consultation Orano (St-Priest)
1er juillet	Réunion TER (Noirétable) Comité syndical SEEDR (18h30)
2 juillet	AG de l'ADMR Réunion des bénévoles de la bibliothèque
3 juillet	AG de la MARPA
6 juillet	Réunion pour les 80 ans
7 juillet	AG du PNR Livradois-Forez
10 juillet	Conseil municipal

Fin de séance : 0h05

Chausseterre, le 15 juin 2026

Lorraine ROUX

Maire



Yolande RODAMEL

Secrétaire de séance